Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_56_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°9
(2026/5/56) – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2025
RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_56_D-DE

Compte tenu des résultats dégagés par le compte financier unique (CFU) du budget principal 2025 et présentés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION		
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	1 730 927,82
2	Résultat antérieur reporté	0,00
3=1+2	**Résultat de fonctionnement**	**1 730 927,82**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
4	Solde exécution de l'exercice 2025	1 246 640,94
5	Solde antérieur reporté	976 061,68
6=4+5	**Solde d'exécution de la section d'investissement**	**2 222 702,62**
7	- Restes à réaliser en dépenses	1 646 665,08
8	+ Restes à réaliser en recettes	1 225 691,31
9=6+7+8	Ressources de financement	**1 801 728,85**

Considérant que le solde de la section d'investissement (001) est reporté au budget suivant, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
10	**au financement de l'investissement 2026 (nature 1068)**	**+ 1 730 927,82**
11=3-10	**en report à nouveau en fonctionnement (nature 002)**	**0,00**
12=3	**TOTAL**	**+ 1 730 927,82**

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2313-1, L 2121-31, L 2341-1, L 2343-1 et 2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 2025/2/18 du 3 avril 2025 relative au vote du budget principal 2025 de la commune,

VU les décisions n° 2025-128 et n° 2025-129 du 26 décembre 2025 portant virement de crédits au sein du budget principal 2025 de la commune,

VU la délibération n° 2026/5/55 du 28 mai 2026 approuvant les résultats du compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **26 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Mme DESPREZ, Mme BULEON-GUILLE, Mme BOUCHOUX, M. GOALLO, M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article unique : DECIDE d'affecter au budget principal 2026 le résultat du compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
1068	**au financement de l'investissement 2026**	**+ 1 730 927,82**
002	**en report à nouveau en fonctionnement**	**0,00**
	TOTAL	**+ 1 730 927,82**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_56_D-DE

Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890